

## Présentation des recherches

### Postdoctorat Labex Hastec/IMAF

Fatiha Kaouès

**Intitulé du programme de recherche : Se faire chrétien évangélique en Algérie : contribution à une anthropologie des conversions religieuses**

Ma thèse s'intitulait : « Développement du protestantisme évangélique au Moyen-Orient (Liban et Égypte) et évolution des relations islamo-chrétiennes ». Je l'ai soutenue le 1<sup>er</sup> février 2013, au terme de quatre années de recherches. Mon premier postdoctorat effectué au sein de l'Institut d'ethnologie méditerranéenne, européenne et comparative (IDEMEC, Aix en Provence) m'a conduit à étudier les pasteurs missionnaires itinérants évoluant des deux côtés de la Méditerranée.

Parce qu'elles remettent en question les fidélités premières des individus, **les conversions religieuses questionnent à frais nouveaux leurs appartenances identitaires.**

Dans le fil de ma thèse, ce projet de recherche postdoctoral entend étendre l'analyse à l'Algérie. Je m'attacherai à définir **les modes d'incorporation de pratiques** constitutives d'un **nouvel agir religieux en contexte évangélique. L'espace privilégié de mes observations sera l'église du Plein Evangile à Tizi Ouzou**, le principal lieu de culte évangélique du pays.

### Les enjeux sociaux des conversions en Algérie

Dans un pays où **l'appartenance à l'islam** semble **subsumer toute identité**, la question du **changement de religion revêt une extrême importance.**

**Comment donc faire le départ entre la libre expression de sa foi et l'empiétement sur celle des autres ?** En Algérie, ces questions sont au cœur du débat public, depuis que le pays est le théâtre d'un phénomène dynamique de conversions évangéliques. La majorité des Algériens se réclament de l'islam (à 98,5%) qui est aussi la religion d'État. La constitution algérienne fait mention du droit à la liberté de conscience. Cependant, **la loi adoptée le lundi 20 mars 2006 par le parlement algérien interdit le prosélytisme** et la pratique d'autres cultes que l'islam, en dehors des édifices religieux dûment autorisés. En conséquence, le gouvernement algérien a ordonné, en mars 2008, la fermeture d'une dizaine de chapelles en Kabylie, alléguant de leur

caractère illégal. Pourtant, cette loi ne saurait être limitée à sa dimension prohibitive dans la mesure où, **paradoxalement, elle ouvre la possibilité d'un cadre légal** pour entourer la pratique chrétienne. Les protestants établis dans le pays l'ont bien compris. Ainsi, l'Église protestante d'Algérie (EPA) a multiplié les initiatives auprès du Ministère des Affaires Religieuses pour tenter d'officialiser la présence protestante en Algérie. L'EPA a obtenu satisfaction en 2011 en se voyant attribuer un « certificat de conformité » officialisant son existence. Une telle normalisation profite en outre aux 27 communautés protestantes qui lui sont rattachées. Ainsi, la situation des chrétiens d'Algérie s'avère complexe : si leur statut demeure précaire, ils ont néanmoins le droit d'exister en tant qu'ils sont chrétiens. Dans ce pays, **la conversion pose ainsi le problème essentiel de la transmission religieuse**, laquelle nécessite un processus préalable d'incorporation de nouvelles normes et attitudes religieuses.